



Arrondissement  
de Torcy

Canton de  
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 2 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 33  
Excusés : 5  
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX JUIN, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 27 mai 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIX - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - M. LARGIER - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. ROUSSEAU - M. BOURDELET - Mme VENTURINI - Mme TOUPANCE - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. LEBOUCHER.

<u>POUVOIRS :</u>	M. ROUSSEAU	à	M. BACHELEY
	M. BOURDELET	à	Mme ANANTHARAJAH
	Mme VENTURINI	à	Mme PIOT
	Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN
	M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

## SEANCE DU 2 JUIN 2025

N°2025\_06\_02-19

**Ref : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Éducation et des Familles**

**Objet: Convention de partenariat entre la commune et l'association "Les Papillons"**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le projet de convention ci-joint,

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de mener une politique de prévention, de protection de l'enfance et de lutte contre les violences faites aux mineurs,

**CONSIDERANT** que l'association « *Les Papillons* » agit pour libérer la parole des enfants victimes de violences physiques ou psychologiques, notamment en déployant des boîtes aux lettres dans les établissements accueillant des mineurs,

**CONSIDERANT** que ce dispositif vise à favoriser l'expression libre et confidentielle des enfants et à détecter précocement des situations de maltraitance ou de souffrance psychologique,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention entre la commune et l'association « *Les Papillons* »,

**CONSIDERANT** l'avis du Conseil municipal des enfants et l'ambition de développer toujours davantage la qualité des projets proposés,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission services à la population du 20 mai 2025,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

**AUTORISE** le maire à signer la convention de partenariat entre la commune et l'association « *Les Papillons* ».

**DIT** que le montant de 350 €, prévu au devis, est inscrit au budget de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20250613-2025\_06\_02\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025



Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie, le 6 juin 2025

**Gilles BORD**  
Le Maire de Pontault-Combault